

*Questions orales***LE COMMERCE INTERNATIONAL**

LES CONTINGENTS D'IMPORTATIONS DE CHAUSSURES

L'hon. George Hees (Northumberland): Madame le Président, le ministre de l'Industrie et du Commerce pourrait-il dire à la Chambre quand le gouvernement se propose d'annoncer que les contingents d'importations de chaussures, qui expirent le 1^{er} décembre prochain, seront renouvelés, car les fabricants de chaussures au Canada ont vraiment besoin de ces contingents pour obtenir une part raisonnable du marché de façon que des milliers de travailleurs canadiens de la chaussure aient des emplois?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce): Madame le Président, le cabinet est sur le point de définir les éléments appropriés d'une nouvelle politique pour l'industrie canadienne de la chaussure. Nous ne sommes pas sans savoir que le régime actuel de contingents expirera le 1^{er} décembre et que notre industrie, les travailleurs y compris, doit être en mesure de planifier pour demain. Nous sommes tout à fait conscients de l'importance que de nombreuses régions du Canada attachent à cette industrie, et j'ai hâte de faire une annonce incessamment.

L'ENTRÉE DE PRODUITS DU TIERS MONDE

L'hon. George Hees (Northumberland): Madame le Président, je suis heureux d'entendre le ministre dire qu'il compte faire une déclaration sous peu. J'espère qu'il nous annoncera ce que je réclame depuis des semaines.

Je voudrais maintenant lui demander si ce long retard tient au fait que le premier ministre veut absolument que le marché canadien soit accessible aux producteurs du tiers monde, là où les coûts de main-d'œuvre sont si bas que les fabricants peuvent battre n'importe quel producteur canadien, si bien que des milliers de travailleurs de la chaussure au Canada perdraient leur emploi.

● (1450)

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce): Madame le Président, les délais s'expliquent surtout par le fait que nous avons tenté d'élaborer une politique favorable au secteur du textile et du vêtement. Ce n'est que le 6 mars que nous avons reçu le rapport du Tribunal anti-dumping. Quand nous avons terminé la rédaction d'un nouveau programme pour le secteur du textile et du vêtement, nous nous sommes ensuite occupés de celui de la chaussure, et comme je l'ai dit, j'espère pouvoir faire sous peu une déclaration qui réussira à dissiper les inquiétudes et à favoriser les intérêts de tous les intéressés.

Les points de vue que mon collègue m'a fait valoir se rapprochent beaucoup de ceux que bon nombre de mes collègues de ce côté-ci ont défendus. J'aurai donc le plaisir de faire une déclaration et j'espère aussi qu'elle sera bien accueillie dans l'ensemble du pays et à la Chambre.

* * *

L'IMMIGRATION

LE STATUT DES RÉFUGIÉS DE LA RÉGION DE VANCOUVER

M. Bill Clarke (Vancouver Quadra): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigra-

tion. Je voudrais que le ministre se reporte à sa déclaration de la semaine dernière, fort encourageante pour certains visiteurs de Pologne qui ont demandé à demeurer au Canada ainsi que pour certains autres qui se sont réfugiés dans des camps de l'Europe de l'Est. Il n'a nullement été question des 200 personnes qui ont abandonné leurs navires dans la région de Vancouver et qui veulent se réfugier ici, mais qui devront attendre jusqu'à deux ans avant qu'on puisse décider si elles peuvent vraiment être admises à titre de personnes réfugiées.

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, le député sait que non seulement nous avons augmenté le quota de réfugiés en provenance des pays de l'Europe de l'Est, mais que nous avons également annoncé la semaine précédente que nous adoucirions les critères s'appliquant à ceux qui sont parrainés par des familles au Canada. Quant à ceux qui se trouvent déjà ici, ils obtiendront des permis de travail qui leur permettront de travailler un an jusqu'à ce que la situation se soit éclaircie.

A mon avis, les gens qui sont déjà débarqués dans la région de Vancouver répondent à ces exigences. Je demanderai à mes collaborateurs des services de l'immigration d'en tenir compte.

L'ADMISSION DES RÉFUGIÉS SALVADORIENS

M. Dan Heap (Spadina): Madame le Président, ma question s'adresse également au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Le ministre a accepté avec générosité d'assouplir les règlements d'immigration dont on vient de parler à l'avantage des Polonais qui ne veulent pas rentrer chez eux; par ailleurs, des 100,000 Salvadoriens qui ont fui leur pays par suite du massacre de 20,000 de leurs concitoyens, beaucoup désirent immigrer au Canada, sans toutefois y parvenir faute de pouvoir communiquer avec les agents d'immigration du Canada: eu égard à tout cela, le ministre interviendra-t-il comme dans le cas des Polonais auxquels il avait envoyé une équipe spéciale en Autriche et chargera-t-il une autre équipe d'interviewer en Amérique latine les réfugiés salvadoriens désireux d'immigrer au Canada?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, le député n'était pas à la Chambre à l'époque, mais je lui rappelle qu'au cours du printemps et de l'été derniers, nous avons annoncé que nous étendrions aux Salvadoriens les mêmes conditions d'immigration assouplies dont ont bénéficié les réfugiés polonais. En outre, nous avons envoyé une équipe spéciale en Amérique du Sud pour étudier la situation de près et nous en faire rapport. Nous avons en fait bel et bien appliqué les mêmes conditions.

Je rappelle au député que le Haut commissariat des Nations Unies chargé des réfugiés a décidé qu'il ne voulait pas favoriser un important exode de l'Amérique centrale car cet organisme vise avant tout à régler d'abord les problèmes sur place, c'est-à-dire au Salvador même. Étant donné qu'une bonne partie de nos politiques concernant les réfugiés sont élaborées en consultation avec l'Organisation des Nations Unies, nous ne tenons pas à aller à l'encontre des recommandations insistantes que le Haut commissariat nous adresse.